



# FORMATIONS 2019

---

**Les cycles de formation  
professionnelle**



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# Sommaire

---

Cycle INET stratégies publiques et management	page 2
Cycle cadre en charge de la protection de l'enfance	page 3
Cycle coordonnateur ou coordonnatrice petite enfance	page 4
Cycle directeur ou directrice d'établissement pour personnes âgées dépendantes	page 5
Cycle directeur ou directrice financier	page 6
Cycle directeur et directrice des ressources humaines	page 7
Parcours de formation responsable des achats	page 8



# Cycle INET

## Stratégies publiques et management

Ce cycle vise deux grands objectifs :

- la professionnalisation des cadres des équipes de direction sur le management stratégique, la conduite des politiques publiques et l'adaptation de l'organisation des collectivités ;
- la capitalisation des pratiques des cadres de direction par l'échange d'expériences et la consolidation des fonctions stratégiques.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Acquérir et consolider ses connaissances et/ou compétences en stratégies publiques, organisation, gestion des ressources ;
- Développer une posture managériale en adéquation avec la fonction ;
- Interroger ses pratiques professionnelles par le partage d'expériences ;



Cadres expérimentés se destinant à des fonctions de direction générale ou souhaitant conforter leur expérience à ce niveau de pilotage.



Sa durée est de 24 jours en présentiel et de 3 jours à distance, plus un module de restitution de deux jours

**Date limite d'inscription** : septembre 2019

**Date de début de la formation** : novembre 2019



[stephanie.gross@cnfpt.fr](mailto:stephanie.gross@cnfpt.fr) (02 41 22 41 61)

Ce cycle est organisé dans les INSET, sous la coordination de l'INET.

Le cycle supérieur du management (CSM), cycle masterisé de 85 jours de formation sur 18 mois, est organisé uniquement à l'INET de Strasbourg.

# Cycle Cadre en charge de la protection de l'enfance

## OBJECTIFS

Au 31 décembre 2015, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une prestation ou mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 295 357 sur la France entière. Depuis la promulgation de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, renforçant les acquis de la loi du 7 mars 2007, les modalités de prise en charge en protection de l'enfance, du milieu ouvert au placement, s'élargissent et se diversifient. Les cadres en charge de la protection de l'enfance sont un maillon essentiel de l'accompagnement des équipes de travailleurs et travailleuses sociaux dans les décisions prises, les modalités retenues, les projets dessinés pour et avec l'enfant et sa famille.

C'est cette approche multiple, à la fois systémique, clinique, juridique, mais également financière et administrative, qui est mise en œuvre pour appréhender le rôle complexe de cadre en charge de la protection de l'enfance.

Le cycle de formation professionnelle, de 200 heures de formation, forme les cadres aux enjeux posés par la réforme de la loi du 14 mars 2016. Il permet de remplir la majeure partie des obligations du décret du 30 juillet 2008 et de l'arrêté du 25 septembre 2008 relatifs à la formation des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.



Attachés ou conseillères et conseillers sociaux éducatifs en charge de la protection de l'enfance, en priorité les cadres en poste depuis moins de trois ans et qui ont reçu délégation de signature du président ou de la présidente du conseil départemental.



Le cycle s'articule autour de 8 modules de formation indissociables, d'une durée de 5 jours chacun. A la fin de chaque module, une journée est consacrée à l'analyse de pratiques et à la rédaction, individuelle ou en binôme, de fiches sur des thématiques emblématiques du travail en service d'ASE. Ces fiches feront l'objet d'une présentation en fin de cycle devant l'ensemble du groupe permettant ainsi aux stagiaires de recueillir des outils opérationnels comme supports d'accompagnement de leurs équipes.



[stefany.chihab@cnfpt.fr](mailto:stefany.chihab@cnfpt.fr) (02 41 22 41 43)

Les cycles 2019 sont d'ores et déjà complets, réception des candidatures pour 2020



# Cycle coordonnateur ou coordonnatrice petite enfance

## OBJECTIFS

Dans les collectivités territoriales qui ont souhaité offrir un accueil global de la petite enfance, le coordonnateur ou la coordonnatrice petite enfance organise et anime l'ensemble de la politique relative à l'accueil de l'enfant et de sa famille au sein d'un territoire.

L'exercice de ses missions nécessite plusieurs compétences qui mobilisent des savoirs théoriques et des savoir-faire pratiques et spécifiques.

Les coordonnateurs et les coordonnatrices pourront s'appuyer sur un cadre et un dispositif de référence et trouver ainsi une réponse appropriée à la polyvalence et à la complexité de leur fonction.

Ils pourront :

- acquérir un socle commun de connaissances et de savoir-faire ;
- acquérir les capacités nécessaires à la mise en œuvre de la politique petite enfance en cohérence avec la commande politique et le contexte local, et en lien avec les divers acteurs et partenaires.
- analyser les facteurs d'évolution du secteur de la petite enfance et du métier de coordonnateur petite enfance.



Ce cycle s'adresse aux futurs ou aux nouveaux agents en poste depuis moins de trois ans. Il vise à leur donner des bases professionnelles communes partagées et à intégrer la conduite d'un projet professionnel. Il mêle alternance, formation théorique et mise en application en situation de travail.



Le cycle comporte 7 modules de formation et des séquences d'accompagnement méthodologique.

Un **certificat de formation professionnelle** est délivré par le président du CNFPT sur la base de l'évaluation, par un jury professionnel, des acquis du candidat.

**Date limite d'inscription** : janvier 2019

**Date de début de la formation** : juin 2019



stefany.chihab@cnfpt.fr, 02 41 22 41 43

# Cycle directeur ou directrice d'établissement pour personnes âgées dépendantes

## OBJECTIFS

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation et de qualification.

Les objectifs sont de :

- permettre aux agents de renforcer leurs savoirs et d'affirmer leurs compétences au regard des 5 activités de directeur et directrice d'EHPAD ;
- transférer ou renforcer leurs acquis professionnels antérieurs pour diriger un EHPAD ;
- se mettre en conformité avec le cadre réglementaire du décret du 19 février 2007, relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un établissement et service social ou médico-social.

Activité 1 Mise en œuvre de la stratégie de l'établissement dans son contexte institutionnel et politique

Activité 2 Management de l'établissement et des services

Activité 3 Accompagnement des parcours des personnes en perte d'autonomie

Activité 4 Gestion technique, financière et comptable de l'établissement

Activité 5 Participation à la définition et la mise en œuvre de la politique sociale et gériatrique locale



Ce cycle s'adresse à des agents territoriaux en poste de directeur ou directrice d'EHPAD, dans d'autres établissements ou services, en reconversion ou en évolution professionnelle : un stage sera alors demandé en EHPAD.



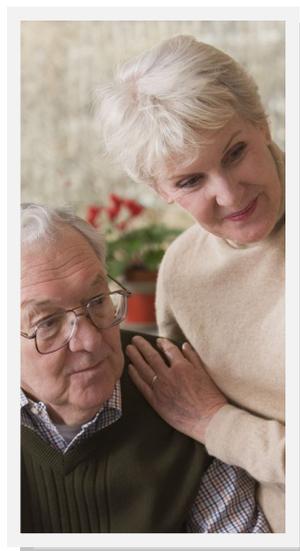
Le cycle est composé de 10 regroupements pour une durée de 43 jours et d'un stage de 4 semaines minimum pour les candidats hors fonction de direction.

**Date de début de la formation** : septembre 2019

Les inscriptions : mai 2019



claire.vincent@cnfpt.fr (02 41 22 41 16)



Le titre directeur ou directrice d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est délivré par le CNFPT suite :

- à la **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE).
- au suivi du **cycle en présentiel** organisé par le pôle Autonomie

Dans les deux cas, le titre de directeur d'EHPAD est inscrit au **répertoire national des certifications professionnelles.**



# Cycle directeur ou directrice financier

## OBJECTIFS

Au cours des vingt dernières années, la gestion financière des collectivités territoriales s'est profondément transformée : réforme des systèmes comptables, multiplication des instruments financiers, concurrence des prêteurs, diversification des modes de gestion, développement de l'intercommunalité, accroissement des compétences, raréfaction des ressources, montée des risques financiers et juridiques, émergence du contrôle de gestion.

Confronté à ce contexte, le directeur ou la directrice financier de collectivité territoriale doit aujourd'hui non seulement maîtriser les techniques inhérentes aux différents champs de son métier, mais aussi renforcer son rôle de conseiller de l'exécutif ou encore développer une fonction transversale de « manager » des finances pour qu'émerge une culture de gestion au sein de l'organisation.

Conscient de ces enjeux, le cycle de formation professionnelle « directeur ou directrice financier de collectivités », créé par le CNFPT, a pour ambition d'adopter une réponse pertinente aux besoins de professionnalisation unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- développer l'acquisition des connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier
- transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.



Le cycle de formation professionnelle directeur ou directrice des finances de collectivités s'adresse principalement aux cadres en situation de prise de fonction ou de mutation professionnelle recherchant ainsi une rapide opérationnalité.



Le cycle se compose actuellement de 8 modules pour une durée de 40 jours .



[pascal.pichotduclos@cnfpt.fr](mailto:pascal.pichotduclos@cnfpt.fr) (02 41 22 41 27)

**Date limite d'inscription** : mars 2019

**Date de début de la formation** : mai 2019

# Cycle directeur et directrice des ressources humaines



## OBJECTIFS

La gestion des ressources humaines est une fonction partagée entre les élus employeurs, les cadres de direction, les chefs de service et la direction des ressources humaines en relation avec les instances paritaires.

Elle se décline sur plusieurs champs : le recrutement et la mobilité, la formation, l'évaluation du personnel. Le rôle du directeur ou de la directrice des ressources humaines (DRH) consiste à assurer la cohérence et le pilotage de cet ensemble, à anticiper les besoins en effectifs et en compétences de la collectivité.

Le DRH propose une politique pour le personnel de la collectivité ou de l'établissement et organise les services de sa direction en conséquence. Plus généralement, il contribue à la mise en œuvre de l'ensemble des projets de la collectivité en y intégrant la gestion des ressources humaines (GRH). Son action est déterminante dans la modernisation des services publics.



Directeur ou directrice des ressources humaines des collectivités et établissements publics territoriaux (moins de 40 000 habitants) assurant le suivi d'un effectif significatif d'agents, dont l'expérience n'excède pas trois ans à ce poste.



Le cycle se compose de sept modules pour une durée totale de 26 jours.



[valerie.tramoni@cnfpt.fr](mailto:valerie.tramoni@cnfpt.fr) (02 41 22 41 30)

**Date limite d'inscription** : juin 2019

**Date de début de la formation** : second semestre 2019

# Un parcours de formation « responsable des achats »

L'objectif de cette formation est :

- de permettre aux cadres de mieux définir leur rôle, dans un contexte très évolutif,
- de piloter l'activité,
- de mieux communiquer,
- de maîtriser tous les enjeux de cette fonction.

L'itinéraire est centré sur de la stratégie, des problématiques organisationnelles et de positionnement du cadre. Des méthodes de pédagogies actives et des mises en situations professionnelles seront mises en œuvre avec des praticiens spécialistes de l'achat et du management durant les cinq modules à suivre en intégralité y compris la partie à distance.

Module 1 : Rôle et positionnement de l'acheteur public

Module 2 : Définition d'un projet de performance pour la fonction achat

Module 3 : La dimension stratégique, économique et financière de la fonction achat

Module 4 : L'évaluation d'une politique d'achats

Module 5 : Communication interne et externe au service de la politique d'achat



Encadrant dans les fonctions de responsable des achats (ou commande publique ou marchés publics) en collectivité territoriale ou en établissement public. Les candidats à cette formation doivent être en prise de fonction ou en situation de mutation professionnelle



L'itinéraire est composé de 15 jours de formation en présentiel et 5 jours à distance  
Début de la formation : décembre 2019



[pascal.pichot.duclos@cnfpt.fr](mailto:pascal.pichot.duclos@cnfpt.fr)  
02 41 22 41 27



Retrouvez l'ensemble des cycles proposés  
par le CNFPT sur :

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

**Rubriques :**

Choisir une formation

[Les cycles de formation professionnelle](#)